



STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

Publié avec l'appui du PNUD en RDC

Le retour volontaire des réfugiés congolais ayant fui le pays du fait des crises armées passées, figure en bonne et due place dans les actions essentielles visées par la Composante Humanitaire et Sociale du STAREC. Et depuis lors, de multiples initiatives sont en cours dont les réunions du Groupe de Travail technique République démocratique du Congo-République du Burundi-Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Nous vous proposons ici, l'intégralité du communiqué final ayant sanctionné la troisième réunion dudit groupe, du 26 au 28 mai dernier, à Bukavu, dans la Province du Sud-Kivu.

COMMUNIQUE FINAL DE LA TROISIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE TRIPARTITE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - REPUBLIQUE DU BURUNDI - HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES SUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES DE LA RDC VIVANT EN REPUBLIQUE DU BURUNDI ET DES REFUGIES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI VIVANT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Sur invitation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et conformément au chronogramme des activités relatif aux opérations de rapatriement volontaire des réfugiés de la République Démocratique du Congo et de la République du Burundi tel qu'adopté par la commission tripartite République Démocratique du Congo - République du Burundi - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés lors de sa réunion du 11 décembre 2009 à Kinshasa, il s'est tenu à Bukavu, dans la Province du Sud -Kivu, du 26 au 28 mai 2010, la troisième réunion du Groupe de travail Technique Tripartite République Démocratique du Congo - République du Burundi - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sur le rapatriement volontaire des réfugiés de la République Démocratique du Congo vivant en République du Burundi et des réfugiés de la République du Burundi vivant en République Démocratique du Congo.

La délégation de la République Démocratique du Congo était conduite par Me Rigobert MOUPONDO MAFUNDJI, Secrétaire Permanent de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) ;

La délégation de la République du Burundi était conduite par le Colonel Didace NZIKORURIRO, Coordonnateur de l'Office National pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (ONPRA) ; et La délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés était conduite par Madame Ndeye Ndour MBAYE, Représentante Régionale Adjointe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en République Démocratique du Congo.

Les travaux de cette troisième réunion ont été marqués par le mot de bienvenue et l'allocution d'ouverture prononcés respectivement par Madame NZITA KAVUNGIRWA, Maire de Bukavu et Monsieur Georges SHANYUNGU, Ministre Provincial de l'Intérieur, Justice et des Relations avec l'Assemblée Provinciale, représentant le Gouverneur ad intérim du Sud-Kivu empêché.

Dans leurs allocutions de circonstance, les trois chefs des délégations ont mis en exergue la nécessité de réfléchir ensemble en vue d'élaborer un plan d'opération de retour des réfugiés de la République Démocratique du Congo vivant en République du Burundi et des réfugiés du Burundi vivant en République Démocratique du Congo. Ils ont renouvelé l'engagement des deux gouvernements et du HCR pour la recherche et la mise en œuvre des solutions durables à la situation des réfugiés Congolais et Burundais.

Ils ont également réaffirmé leur engagement au respect des principes de base relatifs au rapatriement volontaire des réfugiés vivant dans les deux pays et ce, dans des conditions de sécurité et de dignité.

Le Chef de la délégation de la République Démocratique du Congo a exprimé la nécessité de poursuivre les opérations d'identification, d'enregistrement et de vérification des réfugiés de la République du Burundi vivant en République Démocratique du Congo ainsi que les opérations de sécurisation et de consolidation de la paix dans les zones de retour, permettant ainsi le rapatriement des réfugiés congolais dans leur pays dans des conditions de sécurité et de dignité.

Le chef de la délégation de la République du Burundi a exprimé ses remerciements

et sa gratitude aux autorités de la Province du Sud Kivu pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont lui-même et sa délégation ont fait l'objet tout au long de leur séjour à Bukavu.

Les deux délégations gouvernementales ont exprimé leur gratitude au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et à la Communauté Internationale pour l'appui qui leur est accordé.

Le chef de la délégation du HCR a exprimé sa gratitude au Gouverneur de la Province du Sud Kivu et au Maire pour la tenue à Bukavu de cette troisième réunion du Groupe de Travail Technique Tripartite relative au rapatriement volontaire des réfugiés de la République Démocratique du Congo vivant au Burundi et des réfugiés de la République du Burundi vivant en République Démocratique du Congo.

Il a renouvelé l'engagement du HCR à appuyer les deux gouvernements dans la recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés.

Au cours de cette troisième réunion du Groupe de Travail Technique Tripartite, les trois délégations se sont accordées sur les grandes lignes du plan d'opération pour le rapatriement volontaire des réfugiés vivant dans les deux pays.

Elles ont également élaboré un chronogramme des travaux préparatoires à ce mouvement de rapatriement des réfugiés congolais vivant au Burundi et des réfugiés burundais vivant en RDC. Le démarrage des opérations de rapatriement des réfugiés congolais et des réfugiés burundais a été fixé au mois d'octobre 2010.

Aux termes de cette rencontre, les trois délégations ont formulé les recommandations suivantes:

1. Enregistrement des réfugiés burundais vivant en RDC avant le début de l'opération;
2. Mise à jour par la RDC et partage de manière régulière des informations sur le profil des zones de retour;
3. Elaboration par la partie congolaise des termes de référence et mise en place des comités de vérification en impliquant le STAREC ;
4. Transmission par le HCR Burundi au HCR RDC des informations requises devant permettre au Gouvernement congolais de procéder à la vérification des candidats au retour ;
5. Partage à l'avance des listes de personnes sans référence, sans terre et/ou parcelle;
6. Organisation par les parties d'une réunion technique transfrontalière qui traitera des questions spécifiques de sécurité, de logistique, de santé et d'éducation avec les partenaires opérationnels. Dans ce cadre, les modalités de passage à la frontière (fouille des bagages au centre de transit au départ et à l'arrivée et non aux frontières) seront entre autres discutées,
7. Accomplissement des démarches par la partie congolaise en vue de contribuer à terme au retour des réfugiés dans le Katanga;

Pour finir, les parties ont convenu de tenir la prochaine réunion du Groupe de Travail Technique et de la Commission Tripartite en mi Septembre 2010 au Burundi.

La troisième réunion du Groupe de Travail Technique tripartite s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de convivialité et de sympathie.

Fait à Bukavu, le 28 mai 2010

L'INTERVIEW DE LA SEMAINE

Gabriel Toyi, Secrétaire exécutif de la CEPGL

« La bonne gouvernance sera une activité prioritaire de la CEPGL »

La mise en place des projets intégrateurs de la sous-région afin d'harmoniser les relations économiques dans le cadre des circuits formels et contrôlés, à travers notamment la relance de la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL), telle est l'une des missions clés de la Composante Relance économique du STAREC. Afin de lever un coin du voile sur les raisons d'être de la CEPGL, nous avons rencontré le Secrétaire exécutif de ladite structure, l'ambassadeur Gabriel Toyi du Burundi.



(Photo : Pateme INGA © Cellcom STAREC)

Gabriel Toyi

Monsieur l'Ambassadeur, un certain nombre de projets intégrateurs sont actuellement en étude dans le cadre de la CEPGL qui regroupe pour l'heure le Burundi, le Rwanda et la RD Congo. Quels sont les conditions de leur réalisation effective ?

Gabriel Toyi : Je voudrais vous dire que nous avons toute une liste de projets dans les domaines prioritaires de la Communauté et leur réalisation est une question qui nous préoccupe effectivement. Nous avons prévu d'organiser, très prochainement, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de ces projets. Il y a deux semaines (l'interview a été réalisée le 04 juin, Ndlr) que nous avons eu à Kigali une réunion préparatoire de cette table ronde dans le domaine des infrastructures. Cette table ronde se déroulera à Paris en France le 14 septembre de cette année. Nous espérons donc que nous aurons beaucoup de financements notamment pour les centrales hydroélectriques, les routes, les pistes et les ponts. Après, nous organiserons une autre table ronde pour d'autres projets du domaine politique pour la CEPGL notamment l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation, la recherche, l'investissement et le commerce du secteur privé mais aussi des projets du domaine de la démocratie et

de la bonne gouvernance. Donc nous allons organiser deux réunions pour le financement de nos projets.

Et lorsque les fonds seront trouvés, il faudra lancer les offres. Quelle politique de passation des marchés autrement dit quels garde-fous seront mis en place pour s'assurer que les marchés seront exécutés selon les standards internationaux et qu'il ne s'agira pas d'éléphants blancs comme par le passé ?

G.T. : Nous avons un plan d'actions stratégiques qui montre que ces projets seront exécutés entre 2010 et 2014. Nous avons deux unités compétentes que nous allons compléter en recrutant des experts dans le domaine de l'exécution des projets, et qui vont collaborer avec tous les organismes spécialisés de la CEPGL. A savoir la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) qui va être relancée bientôt, l'Institut de la Recherche Agronomique, l'Energie des Grands Lacs (EGL), la Société International d'Electricité des Grands Lacs (SINELAC). Nous allons associer les représentants des Etats membres de la CEPGL, à travers une structure que nous avons appelé le Comité de Pilotage, pour la bonne conduite des projets et pour leur réalisation dans les délais prévus selon les standards internationaux. Ainsi nous allons prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute tricherie.

Y-a-t-il un chronogramme établi pour l'exécution des travaux du premier barrage Ruzizi III, par exemple ?

G.T. : Nous venons d'organiser les 20 et 21 mai derniers une réunion d'information des bailleurs de fonds de la centrale hydroélectrique Ruzizi III. Il s'agit de la CEPGL, de l'Union européenne et de la Banque européenne d'Investissement qui ont accepté de financer la construction de cette centrale. Nous allons nous retrouver au cours du mois de septembre prochain pour savoir quel montant va être débloqué pour ce projet. Les travaux devant être exécutés entre 2012 et 2014.

Vous énonciez tantôt de la bonne gouvernance. Quels sont, monsieur le Secrétaire exécutif, les projets en rapport avec la bonne gouvernance ?

G.T. : La Bonne gouvernance est une activité prioritaire de la CEPGL. Nous avons un programme intitulé « Paix et Sécurité, Démocratie et Bonne Gouvernance ». Nous voulons que la paix et la sécurité règnent dans cette région. Et pour asseoir la paix et la sécurité, il faut qu'il y ait la démocratie et la bonne gouvernance. Nous allons mener des activités de lutte contre toutes les formes de corruption dans les trois pays de la CEPGL, à savoir le Rwanda, le Burundi et la RDC. **Concrètement, comment ?**

G.T. : Par la mise sur pied dans un proche délai d'un observatoire de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les trois pays. C'est une organisation qui va établir au jour le jour un état des lieux de la corruption dans les trois pays et chaque fois alerter et proposer des solutions à l'égard de ce phénomène qui handicape gravement le développement socioéconomique de nos trois pays.

Quelles mesures pour éviter que la CEPGL ne souffre des pesanteurs politiques qui ont handicapé, dans le passé, son bon fonctionnement ?

G.T. : La CEPGL est vulnérable du fait de la pesanteur des états membres. La CEPGL a été paralysée entre 1993 et 2008 à cause des problèmes qu'il y a eu entre les trois pays membres que sont le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo. Actuellement nous pensons à des formules de financement qui ne nous mettent pas sous la coupe des Etats membres. Il faut des financements indépendants qui ne nous obligent pas à négocier les contributions annuelles des Etats. Ainsi nous aurons une formule de financement automatique qui implique une gestion moins vulnérable.

Interview réalisée par Levy Pontien

BASHONGA

EDITORIAL

Du sens d'une tournée prochaine

Bientôt la fin de la longue attente, serais-je tenté de dire. Car combien de fois n'ai je pas souhaité visiter toutes les provinces et tous les districts de l'Est pris en compte par le STAREC ! Bientôt cela sera chose faite grâce à l'appui de tous nos partenaires. Que de temps mis, diront certains. Mais comme le dit si bien l'adage, « *mieux vaut tard que jamais* ». Ainsi, l'équipe de la Coordination Interprovinciale du STAREC sera bientôt dans toutes les zones couvertes par ledit programme. Notre mission sera double : installer officiellement le STAREC et dégager un état des lieux dans chaque zone. Nous souhaitons avec cette tournée future donner un coup de fouet à notre programme commun, le STAREC, et rassurer aussi les populations bénéficiaires. Car le STAREC qui vise à impulser le processus de Stabilisation et de Reconstruction dans les zones sortant des conflits armés est d'abord et avant pour le bonheur présent et futur de ces populations de l'Est de la RDC qui ont souffert et continuent de souffrir, malheureusement pour certaines, des affres des attaques armées.

Je voudrais aussi saisir l'opportunité de ce premier éditorial qui porte ma signature, dans notre bulletin électronique STAREC INFOS, pour rappeler à toutes et à tous que nous célébrerons ce dimanche 20 juin 2010, la Journée mondiale du réfugié. Célébrée chaque année, cette journée a pour thème mondial en 2010, « *"J'ai tout perdu, mais l'avenir m'appartient"* ». Ceci dans le but de faire connaître le sort de plus de 40 millions de personnes déracinées à travers le monde, selon les chiffres récents publiés par le HCR. Et nous nous réjouissons fortement des avancées notables enregistrées dans le processus de rapatriement volontaire des réfugiés congolais vivant dans les pays voisins de la RDC à l'image du Burundi et du Rwanda. A ce propos, la troisième réunion du Groupe de Travail Technique Tripartite RDC - BURUNDI et HCR, tenue à Bukavu en date du 26 au 28 mai 2010, relative au rapatriement volontaire des réfugiés Congolais vivant en République du Burundi (et concernés par le Programme STAREC), nous encourage tous à l'optimisme. Un processus qui s'inscrit bien dans la deuxième composante du STAREC, la Composante humanitaire et Sociale. Nous y faisons d'ailleurs allusion dans ce numéro du STAREC INFOS.

Sur ce, je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro 019 du STAREC INFOS que vous recevez avec quelques jours de retard. Tout en vous présentant nos excuses à ce sujet, nous vous prions d'y voir un souci constant de l'équipe rédactionnelle de vous fournir les informations les plus fiables possibles sur le STAREC.

Janvier Hangi BININI
Coordonnateur interprovincial

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE REPUBLIQUE DU CONGO-REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO-HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES SUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO VIVANT EN REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE FINAL

Brazzaville, Congo
3 -5 juin 2010

Les 3, 4 et 5 juin 2010, s'est tenue à Brazzaville, au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la Réunion du Groupe de Travail Technique République du Congo - République Démocratique du Congo - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, relative au rapatriement volontaire des réfugiés de la République Démocratique du Congo vivant en République du Congo.

Les Délégations étaient conduites respectivement par :

- Colonel Pierre MONGO, Directeur Général des Renseignements Extérieurs, pour la République du Congo ;
- Maître Rigobert MOUPONDO MAFUNDJI, Secrétaire Permanent de la Commission Nationale pour les Réfugiés, pour la République Démocratique du Congo ;
- Madame Caroline VAN BUREN, Assistante du Représentant Régional du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, chargée de la Protection, en République Démocratique du Congo, pour le HCR.

La liste des participants est jointe en annexe.

La réunion avait pour objet essentiel l'examen de la situation actuelle du problème des réfugiés de la République Démocratique du Congo et l'élaboration d'un cadre juridique en vue de leur éventuel rapatriement volontaire et organisé.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Ambassadeur **MAKAYAT SAFOUSSE Lazare**, Secrétaire Général Adjoint du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Congo, en présence de son Excellence Madame **Esther KIRONGOZI MALIYABWANA MISAI**, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo en République du Congo et Monsieur **Paul NDAITOUROUM**, Représentant du HCR Congo.

Après leurs mots de bienvenue et de remerciement, les différents chefs de délégation ont prononcé leurs allocutions et le Chef de la Délégation congolaise a ouvert les travaux.

A l'issue des interventions des chefs des délégations, des présentations des différents points à l'ordre du jour et des débats, le Groupe de Travail Technique a adopté l'Accord Tripartite sur le rapatriement volontaire ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Il a formulé les recommandations suivantes :

1. La mise en œuvre urgente d'une mission conjointe des trois Parties Contractantes pour la sensibilisation et la mise en confiance des réfugiés vivant dans le département de la Likouala en République du Congo ;
2. Le respect du caractère volontaire du rapatriement et la garantie du retour dans la sécurité et la dignité ;
3. L'organisation du rapatriement volontaire lorsque les conditions requises seront réunies ;
4. La mise en œuvre effective de la décision du Gouvernement de la RDC relative au remplacement des éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) par les éléments de la Police Nationale Congolaise (RDC) dans les zones de retour ;
5. L'ouverture des bureaux HCR dans les principales zones de retour des réfugiés en RDC ;
6. L'invitation de la communauté internationale, par le gouvernement de la RDC, à renforcer sa présence dans les zones potentielles de retour ;
7. Le plaidoyer auprès de la communauté internationale pour apporter un soutien à la population locale ayant accueilli les réfugiés ainsi que la réhabilitation de l'environnement en République du Congo ;
8. La mise en place urgente d'un mécanisme de réconciliation intercommunautaire dans les zones de retour ;
9. La mise en place, par le Gouvernement de la RDC, avec l'aide du HCR, des autres agences des Nations Unies, des partenaires ainsi que des bailleurs de fonds, d'une politique de réintégration efficiente pouvant permettre un retour durable ;
10. Le renforcement de la coopération entre les forces armées des deux Etats afin de garantir la sécurité des populations vivant le long du fleuve Congo et de la rivière Oubangui ;
11. L'évaluation en temps opportun des conditions sécuritaires dans les zones de retour en République Démocratique du Congo ;
12. L'adoption d'une loi d'amnistie par le Gouvernement de la RDC, portant sur les faits de guerre, infractions politiques et d'opinions, en faveur des nouveaux réfugiés en excluant les crimes les plus graves qui relèvent de la compétence des juridictions nationales et internationales.

Les participants se sont félicités du bon déroulement des travaux dans un climat empreint de fraternité, de cordialité et de parfaite compréhension.

La délégation de la République Démocratique du Congo et le HCR ont remercié les autorités de la République du Congo pour toutes les facilités offertes et pour l'accueil chaleureux qui leur ont été réservés.

Fait à Brazzaville, le 5 juin 2010.



Directeur de Publication : Janvier HANGI BININI
Coordonnateur Inter-Provincial/STAREC
Rédacteur en Chef : AHOUSSE E. Pothin

Rédaction : Cellule de Communication STAREC
Graphic et Mise en page : AKIBA HARAMBA
Appuyé par le PNUD à travers les Fonds Multi-bailleurs : Belgique, DFID, PNUD, UE, Canada, France, Suède

DANS LES PROVINCES

Vers un forum économique dans les Zones STAREC

La relance économique prend peu à peu corps dans le cadre du Programme STAREC qui en fait une priorité. Un atelier de concertation s'est tenu ce lundi 7 juin 2010, dans la ville de Goma, sous l'égide du ministère provincial du Plan du Nord-Kivu et du PNUD, l'un des partenaires au développement de la République Démocratique du Congo.



Photo : Patrice INGA © Cellcom STAREC

Vue d'ensemble des participants à l'atelier sur la relance économique dans les Pays des Grands Lacs à Goma

Entre autres objectifs, cette rencontre ambitionnait de recueillir les propositions sur les orientations stratégiques à donner au plan de relance économique ; recueillir les propositions sur les orientations et approches méthodologiques à donner aux études préliminaires sur les profils économiques des provinces sous STAREC et sur la dynamique socioéconomique et commerce transfrontalier dans la région des Grands Lacs, en prélude au plan de relance économique; réfléchir sur les meilleurs moyens de relancer l'économie des provinces de l'Est de la RDC en exploitant les options susceptibles de faciliter des investissements massifs. Ouverte par le ministre provincial du Plan, Budget, Information et Presse, Djuma Balikwisha, la rencontre consultative

a été honorée de la présence d'autres personnalités dont la ministre provinciale des Mines, Hydrocarbure & Energie, Mme Masika Ndemengi ; l'honorable Nzangi Butondo, Président de la Commission Economique et financière de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ; le Chef de Bureau terrain PNUD-Goma, Monsieur Jonas Mfouatie, accompagné d'autres experts économistes nationaux et internationaux du PNUD-RDC dont messieurs Gilbert Aho, Dominique Kabeya, Michel Disonama et Mme Mireille Linjouom. Ces travaux de réflexion ont fait prendre conscience qu'après une phase importante axée sur l'aide d'urgence dans les zones sortant des conflits armés, le moment est venu, pour l'Etat congolais et ses partenaires nationaux et internationaux, de passer de l'humanitaire à

l'économique, et de l'urgence au développement durable. Cela est d'autant urgent que les provinces de l'Est de la RDC, en dépit des conflits armés dont elles sortent actuellement convalescentes, regorgent d'opportunités et de potentialités à même de servir de leviers à leur relance économique. En fait, les réflexions menées dans ce sens ambitionnent d'accoucher d'un plan de relance économique sous une perspective à la fois nationale et régionale, prenant en compte la RDC, le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, voire la Tanzanie, au-delà du lac Tanganyika. Cette rencontre consultative, au regard de ses objectifs, s'inscrit aussi dans la ligne de l'atelier sur la relance économique tenu le 4 juin dernier à Gisenyi (Rwanda) par des économistes nationaux et internationaux du PNUD en provenance de la RDC, du Burundi et du Rwanda. A l'échelle provinciale, les assises de Goma du 7 juin dernier, ont tracé un cadre propice d'imprégnation et d'appropriation du Programme STAREC, notamment dans sa composante « Relance économique » par les autorités provinciales et autres acteurs d'influence du Nord-Kivu, directement concernés par ce programme national de stabilisation et de reconstruction. Un accent particulier a été placé sur la nécessité d'une relance économique interne aux provinces STAREC avant d'ambitionner un développement sous-régional dans l'espace CEPGL où la plupart des Etats sont déjà en avance en matière de relance économique. Les participants ont souhaité constater, d'ici 2015, des résultats concrets et significatifs de tous les programmes et plans nationaux et internationaux qui ambitionnent la réduction de la pauvreté par la relance économique des secteurs vitaux en République Démocratique du Congo.

Vincent Mukwege



**Journée mondiale
du réfugié**

